



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_56_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

**Convention de formation à partir de la pratique professionnelle avec Madame MARS Axelle
pour les professionnelles du LAEP**

Considérant la volonté du CCAS de soutenir la parentalité ;
Considérant la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Madame MARS Axelle – Psychologue clinicienne — 1, rue de Paris – 38600 Fontaine :

Une convention de formation, afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et **Madame MARS Axelle**, formatrice.

Cette formation intitulée « sensibilisation aux pratiques contemporaines » s'adresse à l'équipe des accueillants du LAEP de Vif.

Cette dernière se déroulera le vendredi 19 décembre 2025 de 9h00-12h30 à 13h30-17h00.

Le coût de la journée de formation est détaillé comme suit :

- 1 journée de 7h = 800€ TTC (huit cent euros) TTC.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le



ID : 038-263810137-20251104-2025_56_DA-CC